



Maison de l'urbanisme
LORRAINE-ARDENNE

Bulletin de liaison

Un territoire, des lieux de vie

Belgique - België
P.P. - P.B.
6700 Arlon centre
BC20853

trimestriel · avril - mai - juin 2015 · bureau de dépôt: 6700 Arlon centre · P911732

ELLE SERAIT FOLLE DE JOIE
SI ELLE POUVAIT VOIR LES POUSSIÈRES QU'ELLE RAMASSE. 09

10. IL SERAIT BON QUE BEAUCOUP DE GENS LISENT ÇA.

L'architecture dans tous ses états : démarche « circulaire » et architecture publique au sommaire

Bâtisses au pays des merveilles



« Bâtisses au pays des merveilles », un nom énigmatique qui apparaît dans la communication de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne depuis quelques mois.

Qu'est-ce que c'est ?

Organisé par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, avec l'appui du Centre culturel de Rossignol-Tintigny, « Bâtisses au pays des merveilles » est un évènement qui met en scène les

thématiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage sous un angle inhabituel, ludique et convivial.

Que pourra-t-on y faire ?

Ces thématiques sont souvent complexes, voire même rébarbatives. Cet évènement ludique les aborde autrement, à travers les yeux d'enfants, d'adultes et de professionnels mais également les vôtres ! Voyez le résultat quand les rêves deviennent réalité...

Au programme : expositions, animations pour petits et grands, théâtre-action avec la troupe « Scèn Impossip » et promenade au fil du patrimoine de Rossignol. Participez à cet évènement inédit en province de Luxembourg dédié à votre territoire, celui de l'Ardenne et de la Lorraine belge.

Quand et où ?

Retrouvez-nous le 27 septembre 2015 de 10 à 18h au Centre culturel de Rossignol-Tintigny.

Pour qui ?

Pour tous ! Cet évènement est destiné aux petits et aux grands, aux novices comme aux professionnels, aux élus communaux comme aux citoyens. Un chouette moment à passer seul, en famille ou entre amis.

Envie d'en savoir plus ?

Consultez notre site internet. Durant l'été, nous créerons aussi une page Facebook entièrement publique dédiée à cet évènement. Concours, questionnaires interactifs, photos insolites, vidéos... Vous y découvrirez petit à petit ce que nous préparons pour vous à la rentrée !



Dans le bandeau

En prélude à notre article sur la cohérence architecturale, une œuvre d'art d'Emmanuel Dundic intégrée aux façades du centre ADEPS de Neufchâteau.

Au sommaire

Bâtisses au pays des merveilles

Un coin du voile est levé !

La réutilisation des matériaux de construction, un changement de paradigme économique

Aurons-nous un jour épuisé les ressources naturelles indispensables au bon fonctionnement de notre société ? Les acteurs de la construction commencent peu à peu à s'intéresser à cette question... Cette nouvelle manière d'appréhender les ressources matérielles au sein d'un projet est abordée en pages 2 et 3.

La cohérence architecturale

La qualité du cadre de vie favorise la cohésion sociale et le bien-être des habitants. Générée par un développement territorial et urbanistique cohérent, elle s'appuie aussi sur la valorisation du patrimoine, la qualité des espaces extérieurs et la cohérence architecturale. Celle-ci fait l'objet de notre nouvelle rubrique. L'architecture publique, l'architecture du futur et celles des grands ensembles seront ainsi successivement abordées dans notre bulletin de liaison.

La réutilisation des matériaux de construction, un changement de paradigme économique

Du jetable au réutilisable

Depuis plusieurs années déjà, nous sommes de plus en plus conscients qu'il n'est plus soutenable de construire comme par le passé et qu'il est temps que des alternatives efficaces voient le jour. A l'heure actuelle, le secteur de la construction consomme toujours près de 50 % de l'ensemble des ressources naturelles utilisées et il représente près de 40 % de la production totale des déchets en Europe. Si ce taux est légèrement plus faible en Belgique (33%), il n'en demeure pas moins un véritable défi pour l'avenir au vu du remplissage excessif de nos décharges et de la difficulté d'éliminer certains types de déchets.

S'il existe déjà aujourd'hui une filière de recyclage des matériaux de construction, il est clair que celle-ci ne répond que partiellement au problème. En effet, le recyclage nécessite de retraiter les matériaux (nettoyage, concassage, refonte...) ce qui entraîne non seulement une consommation d'autres ressources (eau, énergie...) mais également le dégagement de polluants. De plus, le recyclage engendre souvent une diminution des capacités techniques originelles du matériau de telle sorte qu'il n'est plus possible de l'utiliser dans son but de départ.

Si le recyclage a déjà permis de passer le cap du «jetable», il paraît évident que nous faisons trop vite appel à cette filière. Avant de recycler, il faut d'abord envisager la réutilisation du matériau en tant que tel. Cette réutilisation à l'avantage de n'entraîner qu'un nettoyage et/ou une adaptation du matériau sans toucher à ses caractéristiques fondamentales. De cette manière, il peut être réutilisé quasi indéfiniment pour l'usage qui lui avait été conféré à la base.

La réutilisation des matériaux, une pierre à un édifice plus grand encore ?

La réutilisation des matériaux de construction n'est en réalité que l'application dans un domaine particulier d'un nouveau modèle économique qui fait peu à peu son chemin, celui de l'**économie circulaire**. Ce nouveau système de développement est à l'opposé du processus de production classique. Il vise à optimiser au maximum l'utilisation des ressources naturelles et à réduire les impacts environnementaux de notre production en envisageant un cycle de consommation fermé. Ainsi, l'économie circulaire permet d'envisager les contraintes environnementales comme une opportunité économique notamment par la création d'emplois liés aux nouvelles filières à développer. Elle permet également d'allier développement durable, économie participative et intérêt financier.

Depuis plusieurs années, certains projets ont vu le jour en Wallonie dans différents domaines. A titre d'exemple, en 2012, le projet NEXT a été lancé pour fédérer l'ensemble des industriels wallons autour du changement obligatoire de paradigme économique. V.E.R.D.I.R. pour «Valorisation de l'Environnement par la Réhabilitation Durable et l'Innovation Responsable» est un projet porté par l'université de Liège qui vise un développement social, culturel et économique de sa région par la conversion de certaines zones industrielles en des lieux d'agriculture urbaine et de production de biomasse à haute valeur ajoutée.

Une démarche architecturale «circulaire»

Pour qu'un projet soit le plus efficace possible en terme d'utilisation de ressources naturelles, il est important de le concevoir en fonction des matériaux déjà disponibles sur site. Ainsi, dans un premier temps, le projet conservera au maximum les éléments déjà existants.

Ensuite, il veillera à réutiliser les matériaux sur site avant de les recycler également sur site. Pour finir, il minimisera la création de déchets et utilisera des matériaux durables. En prenant un projet sous cet angle, on garantit une réutilisation maximale des éléments préexistants.

Pour optimiser ce processus de récupération, il est également essentiel que celui-ci fasse partie intégrante de la démarche de conception dès ses prémices. Ainsi, le maître de l'ouvrage veillera à faire une estimation du potentiel de réutilisation des matériaux sur site pour pouvoir l'intégrer directement dans les critères d'attribution du marché. Ceci permettra également de poser les bases de la philosophie de conception et favorisera des projets conçus en regard de ce qui existe.



Source : Réemploi/réutilisation des matériaux de construction, guide pratique - CIFIUL

Depuis 2005, l'ASBL ROTOR s'intéresse à l'utilisation des matériaux issus de la construction et explore différentes pistes pour leur réemploi. Ainsi, le site internet OPALIS a vu le jour en 2012 et référence de façon détaillée les revendeurs professionnels de matériaux de récupération. Le site internet permet donc de mettre en relation les différents intervenants dans le milieu de la construction. Seul bémol, pour le moment, il est surtout développé en Flandre et en région Bruxelles-Capitale.

Des exemples architecturaux

Le projet de **rénovation de l'athénée royal de Braine l'Alleud** mené par le bureau d'étude AA-AR intègre de manière exemplaire la réutilisation des matériaux de construction. Avec une volonté forte de renouveler au maximum in situ le matériel issu de la déconstruction, l'auteur de projet a pu réutiliser l'ensemble des cloisons qui séparaient les locaux, les tôles métalliques qui entouraient les piliers entre châssis ainsi que toutes les terres d'excavation. En outre, le maître de l'ouvrage a fait appel à différentes sociétés d'économie sociale ainsi qu'à des entreprises privées pour favoriser au mieux la récupération du mobilier et des installations avant la déconstruction.



L'athénée royal de Braine l'Alleud avant et après rénovation.

L'auteur de projet, Jean-Philippe Possoz du bureau d'architecture Alain Richard, a aimablement accepté de répondre aux questions suivantes :

- *Quel est le point de départ de la philosophie de ce projet ?*
- *Y a-t-il eu des freins à la réutilisation des matériaux sur site. Si oui, lesquels ?*
- *Depuis lors, avez-vous pu mettre en place un tel processus de récupération dans d'autres projets ?*

Pour découvrir cette interview, rendez-vous sur notre site internet, à la rubrique « bulletins de liaison ».

Enfin, nous pouvons également citer le **bâtiment Solarwind** construit en 2012 dans l'écoparc de Windhof au Luxembourg. Ce bâtiment, en plus de regrouper les technologies les plus avancées en matière d'économie d'énergie (éoliennes urbaines, panneaux photovoltaïques et thermiques, chaudière à pellets, géothermie, achat d'électricité verte...) a la particularité de bénéficier d'une étude complète sur son cycle de vie (étude, construction, exploitation, remise en conformité, entretien et démolition). De cette manière, il a été conçu de telle sorte que la quasi-totalité des matériaux puisse facilement être démontée et réutilisée. La notion d'économie circulaire est donc rencontrée tout en amont du cycle.



Des sites internet à consulter :

- <http://www.opalis.be/fr/materiaux>
- <http://www.rotordb.org/>
- http://www.aa-ar.be/projet.asp?projet_id=45

Sources documentaires :

- Réemploi/réutilisation des matériaux de construction, guide pratique - CIFIUL, RESSOURCES ASBL, Confédération Construction Wallonie.
- Les actes du colloque du 19 janvier 2015 « Economie circulaire: le passage à l'acte »

La cohérence architecturale - L'architecture publique

L'architecture publique : une indispensable qualité

Grâce à la construction d'écoles, de logements, d'infrastructures culturelles, sportives, administratives ou liées à la santé..., les pouvoirs publics procurent aux habitants les lieux nécessaires à leur épanouissement. Encore faut-il que ces bâtiments soient « justes » et proposent une réponse pertinente à de multiples facteurs comme :

- l'opportunité, soit l'évaluation de la pertinence du projet (besoin identifié, budget disponible, site approprié...);
- la localité, soit la prise en compte des contextes spatial, économique, culturel, patrimonial et naturel qui garantit l'ancrage du projet et prévient de la banalisation;
- la spécificité, soit le refus de réponses toutes faites, permettant la construction d'un projet architectural exclusif adapté aux enjeux;
- l'habitabilité, soit l'organisation optimale assurant le bon fonctionnement du bâtiment et le confort des usagers;
- la sobriété, soit la préférence, dans la globalité du projet, pour des dispositifs simples et peu coûteux minimisant ainsi la consommation des ressources et l'énergie;
- la solidité, soit le choix d'un système constructif de qualité, l'anticipation sur l'entretien et la durabilité du bâtiment;
- et enfin la beauté, la notion la plus subjective car elle fait appel à la culture et aux références de chacun.

(D'après Collectif, 2014. Pour une qualité architecturale: fondements et démarche. *Les cahiers experts*, Le Moniteur)

L'architecture publique : une valeur d'exemple

Si les critères ci-dessus sont valables pour tous les projets, privés et publics, ils sont incontournables pour l'architecture publique. En effet, comme elle a vocation d'exemple, sa qualité doit être une priorité des pouvoirs publics. Représentant l'expression du dessein d'une société, elle doit être une référence pour tous les projets. Les communes, rurales et urbaines, en tant que maîtres d'ouvrage de bâtiments à usage collectif sont fortement concernées. Quel que soit le budget, des « œuvres » conçues par les stars internationales jusqu'à l'extension d'une école rurale, tous les bâtiments publics doivent faire sens auprès des habitants et les éveiller à cet enjeu culturel qu'est l'architecture.



Quelle que soit leur taille, les projets d'architecture publique ont valeur d'exemple.

L'architecture publique : résoudre les écueils...

Grâce à des efforts conjugués, le paysage architectural public évolue favorablement en Wallonie et petit à petit, les projets de qualité font boule de neige. Sans doute pas encore suffisamment ni assez rapidement.

Un des écueils souvent évoqué par les professionnels est l'instabilité engendrée par les changements de mandatures. Des solutions existent pourtant qui permettent d'avoir une vision commune de référence et dont nous pourrions nous inspirer: l'agence publique de promotion de l'architecture au Royaume-Uni, la plateforme éduquant à la culture du bâti créée par le gouvernement allemand, les « bouwmeester » en Flandre et à Bruxelles...

Une autre difficulté soulevée relève des prescriptions urbanistiques souvent accusées d'ingérence dans la politique architecturale. Il est entendu que les règlements peuvent éviter la mauvaise architecture mais ne garantissent pas le bon projet. Ils sont notamment des garde-fous contre les projets qui oublient le critère de « localité » défini plus haut. Par ailleurs, les systèmes de dérogation permettent généralement une adaptation : en milieu rural, le RGBSR permet de s'en écarter lors de programme particulier, ce qui est le cas pour la majorité des bâtiments publics.

L'architecture publique : un enjeu défendu par plusieurs acteurs

Le savoir-faire de l'architecte est bien entendu au cœur de la réussite d'un projet. Mais d'autres acteurs peuvent la favoriser, citons-en quelques-uns...

Découvrez la suite de cet article sur notre site internet, dans la rubrique « sensibilisation à l'architecture ».

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie